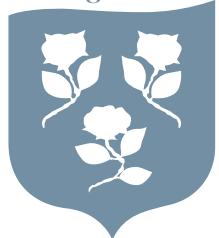


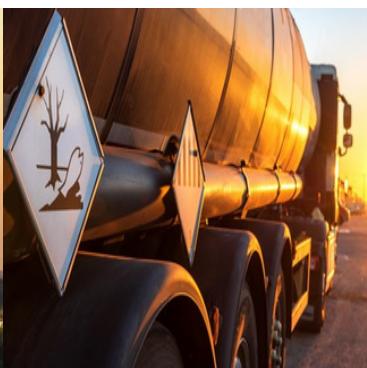
Meung-sur-Loire



D!CRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

MEUNG-SUR-LOIRE 2025



Meung-sur-Loire



Chères Magdunoises, chers Magdunois,

Notre commune, entre Beauce et Sologne, est un territoire vivant, mais exposé à certains risques. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été conçu pour vous informer, vous préparer et vous protéger.

Notre Loire pourtant si sereine et nos Mauves, si précieuses pour notre biodiversité, peuvent provoquer des crues lors d'intempéries. À proximité, les centrales nucléaires de Saint-Laurent-des-Eaux et Dampierre-en-Burly nous rappellent l'importance d'une vigilance collective.

Ce DCRIM recense les risques identifiés sur notre territoire, les consignes à suivre, les dispositifs d'alerte et les gestes qui sauvent. Il est un outil de prévention indispensable, car l'information est notre meilleure protection.

Je vous invite à le lire attentivement, à le conserver et à le partager autour de vous. La sécurité de Meung-sur-Loire est une responsabilité collective.

Avec toute ma confiance,

Aurore CARO,

Maire de Meung-sur-Loire

LES RISQUES MAJEURS

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Deux critères caractérisent le risque :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer, que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

Quels sont les risques majeurs sur la commune ?



INONDATION



TRANSPORT
DE MATIÈRES



NUCLÉAIRE



MOUVEMENT
DE TERRAIN



CLIMATIQUE



FEU DE
VÉGÉTATION



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

INONDATION

MESURES DU RISQUE DE GESTION

Meung-sur-Loire dispose d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé en 1999 qui recense les zones inondables où toute construction est interdite, et celles avec des règles spécifiques à respecter.

Meung-sur-Loire et la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire entretiennent les berges des Mauves pour se protéger des inondations.

Des exercices inondation sont également réalisés afin que la commune se prépare en cas d'évacuation massive de population.



HISTORIQUE

Une partie de la commune se trouve dans la vallée des « Mauves ». Cette dernière est soumise aux inondations. La crue de 2016 en est un exemple. Le centre-ville, le chemin de Pantin et le quartier de la Bonnerie se sont retrouvés sous les eaux.



LES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

Les repères de crues sont des témoignages historiques des inondations, visant à préserver la mémoire de ces événements. Ils varient en forme selon l'époque : gravés, peints, en plaques métalliques ou en émail. Plus d'infos sur :

www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr

À VOUS DE JOUER

L'entretien régulier du lit et des berges des Mauves doit être réalisé par les riverains, qui en sont légalement les propriétaires.

Soyez attentifs aux informations de vigilance et d'alerte.

Tenez-vous informés sur les cartes de vigilances météo :
www.meteofrance.com
et des crues :
www.vigicrues.gouv.fr





Téléchargez
l'ensemble des
consignes



CONSIGNES

EN CAS D'INONDATION

AVANT



- ▶ Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations



- ▶ Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez-vous en hauteur, en étage



- ▶ Coupez, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage



- ▶ Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts

PENDANT



- ▶ Ne vous engagez ni en voiture ni à pied sur une route inondée, 30 cm suffisent pour emporter une voiture



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammables, toxiques, carburants, explosifs ou radioactifs).

Meung-sur-Loire est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière via la RD2152, par l'autoroute A10, par voie ferrée via la ligne Orléans-Tours et par le pipeline à hydrocarbures liquides (« TRAPIL »).

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La réglementation internationale impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques. Des contrôles techniques des véhicules de transports de matières dangereuses par route sont organisés.

Le Préfet et le Maire peuvent mettre en place des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que sur les axes de circulation obligatoires au niveau local.

En cas d'événement, la protection des populations s'effectue par application du dispositif ORSEC (activé par le Préfet) qui intègre des dispositions spécifiques TMD.



RECONNAÎTRE LES VÉHICULES TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.



HISTORIQUE

Le 12 mai 2018, un poids lourd transportant des produits inflammables se renverse sur l'A10 au niveau de Meung-sur-Loire.

Dix véhicules d'intervention ont été dépêchés sur place par les sapeurs-pompiers du Loiret.



CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ Ne fumez pas
- ▶ Pas de flamme ni d'étincelle



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque nucléaire est un événement accidentel, susceptible d'entraîner des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les bien et/ou l'environnement.

Avec la présence du site de Saint-Laurent-des-Eaux situé à 15 km, Meung-sur-Loire est confrontée à un tel risque.

L'ensemble du territoire est inclus dans le périmètre de sécurité du site.

NUCLÉAIRE

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été approuvé et définit l'organisation des secours en cas d'accidents susceptibles d'affecter les populations et/ou l'environnement dans une installation classée.

En cas de déclenchement du PPI, la population serait avertie au moyen d'une sirène au son modulé. L'alerte peut être également relayée par des véhicules munis de haut-parleurs et par les autorités compétentes.

Des comprimés d'iode sont à la disposition de la population dans toutes les pharmacies et permettent de protéger la thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère. La prise des comprimés d'iode se fait sur ordre du Préfet. Les enfants et les femmes enceintes sont particulièrement concernés par cette mesure.



EN CAS D'INCIDENT

En cas d'accident, la contamination peut se faire par exposition externe (source distante, nettoyage par simple lavage) ou interne (par inhalation, ingestion ou pénétration transcutanée de particules radioactives, par exemple lors du passage du panache radioactif).

Les accidents nucléaires sont classifiés sur une échelle internationale comprenant sept niveaux.





Téléchargez
l'ensemble des
consignes



CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

ALERTE

Signal intermittent de
1 minute et 41 secondes



- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- Si vous êtes dans un véhicule, gagnez un bâtiment rapidement
- Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur, notamment les voitures



- Restez à l'écoute des consignes des autorités



- Prenez de l'iode, uniquement sur instruction du Préfet et sauf contre-indication médicale

FIN D'ALERTE

Signal continu de
30 secondes minimum





LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les risques de mouvement de terrain sur la commune sont principalement, de retrait-gonflement d'argiles et des effondrements de cavités souterraines.

Les secteurs de la Zone Synergie, le quartier de la Bonnerie et de la Nivelle sont sujets au phénomène de retrait-gonflement des argiles, lié aux variations d'humidité dans le sol, qui peut provoquer des mouvements inégaux de terrains.

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (liées à la dissolution du calcaire de Beauce).

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Il est essentiel pour les habitants et les aménageurs de se tenir informés des zones à risque et de respecter les recommandations en matière d'urbanisme et de construction pour assurer la sécurité de tous.

La prévention passe par une connaissance approfondie des cavités présentes et une surveillance régulière de leur état. Les autorités locales, en collaboration avec des organismes spécialisés mettent en œuvre des actions pour identifier, cartographier et sécuriser ces cavités afin de minimiser les risques d'effondrement.

DÉFINITIONS

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

À VOUS DE JOUER!

Consultez les cavités souterraines présentes sur votre commune

www.georisques.gouv.fr



En Octobre 2024, la commune a connu un phénomène d'effondrement de cavités souterraines rue de Blois et a fait l'objet d'un arrêté de péril imminent ; une excavation d'une profondeur de 4 mètres à l'angle d'une maison a mis en péril ses fondations.



CONSIGNES

EN CAS D'ÉBOULEMENT ET DE GLISSEMENT DE TERRAIN

PENDANT

à l'intérieur



- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras

à l'extérieur



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRÈS



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ Respectez les consignes des autorités

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

à l'intérieur



- ▶ Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur

à l'extérieur



- ▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Respectez les consignes des autorités



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Meung-sur-Loire se trouve sur le sommet du coteau bordant la Loire. Il n'existe pas de zones réellement abritées sur le territoire communal.

Les risques majeurs d'intempéries sont essentiellement ceux qui résultent des tempêtes comme des phénomènes de vent violent, la foudre, des orages et des pluies intenses.

Nous pouvons retrouver également des périodes de gel rendant les routes verglacées, des chutes de neiges abondantes et des épisodes de canicule.



HISTORIQUE

Les 4 et 5 juin 2022, de violents orages ont traversé la région provoquant des chutes d'arbres et des inondations par ruissellement. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la commune.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La double carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France et actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h), signale le niveau de risque maximal pour la journée en cours et le lendemain à l'aide d'un code couleur. Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des mesures spécifiques de protection peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...





CONSIGNES

EN CAS DE RISQUE CLIMATIQUE GRAND FROID



- ▶ Évitez les expositions prolongées au froid
- ▶ Évitez les sorties le soir et la nuit



- ▶ Habiliez-vous chaudement, de plusieurs couches, dont une imperméable
- ▶ Couvrez-vous la tête et les mains



- ▶ Ne prenez pas la voiture en cas de neige ou de verglas
- ▶ Informez-vous de l'état des routes

CANICULE



- ▶ La journée, fermez volets, rideaux et fenêtres
- ▶ Aérez la nuit



- ▶ Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateur, gant, douche, bain)



- ▶ Buvez beaucoup d'eau environ 1,5 l par jour
- ▶ Mangez normalement

VENT VIOLENT



- ▶ Limitez vos déplacements.
- ▶ Limitez votre vitesse sur route et autoroute



- ▶ Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral



- ▶ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

ORAGE



- ▶ Abritez-vous
- ▶ Tenez-vous éloigné des zones boisées



- ▶ Évitez les promenades en forêt et les sorties en montagne



- ▶ Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques, coupez les arrivées électriques, box etc.



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

FEU DE VÉGÉTATION

Les feux de végétation sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, de maquis ou de champs...

À Meung-sur-Loire, les feux peuvent se déclarer dans les zones naturelles boisées occupant 7,3 % du territoire communal ainsi que dans les territoires agricoles occupant 64,25 % de la commune.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

L'accès, la circulation, la présence des personnes et les travaux dans les espaces exposés sont réglementés par arrêté communal.

Les pompiers reçoivent des informations météorologiques journalières et mettent en place une surveillance si les conditions le nécessitent.

Des aménagements de défense contre l'incendie sont réalisés : installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres...

La police municipale de Meung-sur-Loire est particulièrement vigilante au possible départ de feux et au brûlage à l'air libre sur la commune.

Si vous constatez du brûlage dans votre secteur, n'hésitez pas à les prévenir.



À VOUS DE JOUER !

L'emploi du feu est interdit. Un arrêté préfectoral datant du 8 décembre 2022 réglemente le brûlage à l'air libre, les feux de plein air, et certaines activités à risque, aux fins de prévention de la pollution atmosphérique et des incendies dans le département du Loiret.

Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit toute l'année. Les contrevenants s'exposent à une contravention de 3^{ème} classe d'un montant de 450 euros au plus.



HISTORIQUE

En juillet 2019, en pleine alerte canicule de niveau rouge, des feux de champs et de forêt ont pris un peu partout dans le département.

Des centaines de pompiers ont été mobilisés en même temps. 620 hectares ont été détruits.





Téléchargez
l'ensemble
des consignes



CONSIGNES

EN CAS D'INCENDIE DE FORêt

AVANT

L'incendie approche



► Laissez votre portail ouvert et dégarez les voies d'accès



► Arrosez les abords

► Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

PENDANT

*L'incendie est à
votre porte*



► Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



► Fermez et arrosez les volets et portes

► Occulez les aérations et les bas de porte avec des linges mouillés

► Couvrez-vous le nez et la bouche



► Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt

► Ne sortez pas sans ordre des autorités

PIMS & KIT 72h

(PLAN INDIVIDUEL
DE MISE EN SÛRETÉ)

16

PIMS ET KIT 72H

Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel, ...), il est important de se préparer. Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, en renseignant un document synthétique.

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegarde appropriés pour être moins vulnérable si un évènement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer sa sécurité et celle de vos proches.

Pour savoir comment réaliser votre PIMS vous pouvez télécharger la maquette suivante et vous laisser guider.



Flashez-moi !



**PRÊTS ?
PARÉS !**

Plan Individuel de Mise en Sûreté

**Tous préparés
face aux risques**

Protégez-vous
et protégez vos proches
en quelques minutes

orages,
tempêtes,
inondations,
incidents industriels,
incendies...

SÉCURITÉ CIVILE
à l'ACTION DES CRISSES

ALORS MARIEZ-VOUS
SOUS MAIF

UIMM
NETTÉ D'ENTREPRISE

association
prévention
MAIF

TERRO

RISME



DÉFINITION

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, exercer un chantage sur un gouvernement, satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.



VIGIPIRATE

Vigipirate est le plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier Ministre, responsable de l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale.

Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

- Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste.
- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Il dispose de 3 niveaux d'alerte : vigilance, sécurité renforcée - risque attentat, urgence attentat.





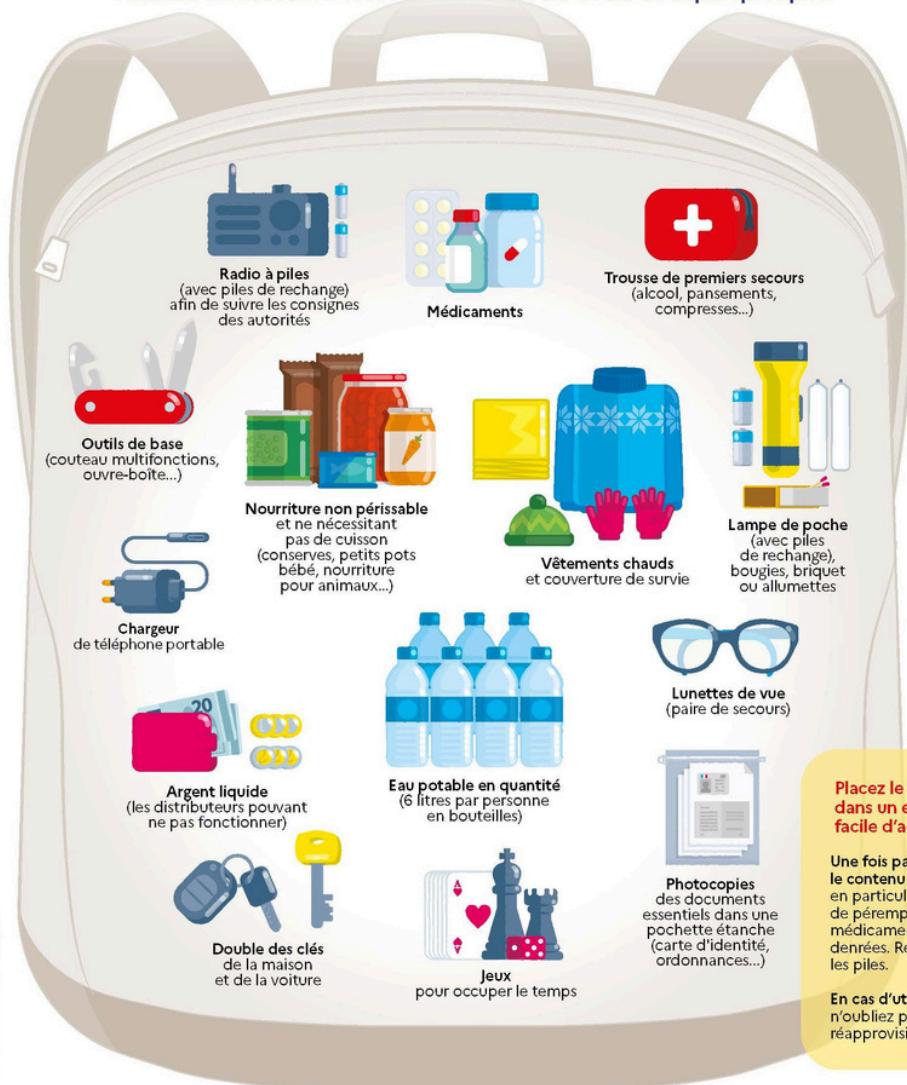
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.





ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper

Prévenez/alerter les personnes
Évitez les mouvements de panique
Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours

SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- Eloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPElez LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communication ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !



SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras)



**FAIRE FACE
ENSEMBLE**

CONSIGNES GÉNÉRALES



LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



Automate d'appel



Porte à porte



Panneaux à messages variables



Ville de Meung-sur-Loire



Ensemble mobile d'alerte



Sirène



Corne de brume

CONSIGNES GÉNÉRALES



▶ Écoutez la radio



▶ Restez informé

▶ Respectez les consignes des autorités



▶ N'allez pas chercher les enfants à l'école



▶ Ne téléphonez pas, libérez les lignes de secours



▶ Ne prenez pas l'ascenseur

LES NUMÉROS UTILES

Mairie de Meung-sur-Loire

02 38 46 94 94

Préfecture du Loiret

02 38 81 40 00

Police Municipale de Meung-sur-Loire

02 38 45 30 50

ENEDIS

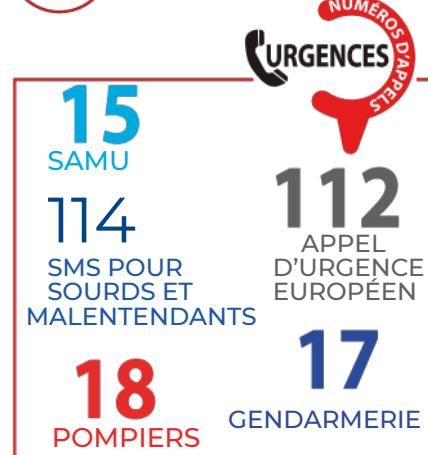
09 72 6750 45

Urgence gaz

0 800 47 33 33

Radio ICI Orléans

100,9



LES SITES UTILES

- ▶ Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr/
- ▶ Météo-France : meteofrance.com/
- ▶ Géorisques : www.georisques.gouv.fr/
- ▶ Le site internet de la commune : meung-sur-loire.com

Tutos risques :

